



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

EAI HGO 3

SESSION 2019

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**COMMENTAIRE, ANALYSE SCIENTIFIQUE,
UTILISATION PÉDAGOGIQUE DE DOCUMENTS
HISTORIQUES OU GÉOGRAPHIQUES**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Les candidats doivent obligatoirement composer dans l'option choisie au moment de l'inscription.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :

• **Composition en géographie :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1000C	103	0369

• **Composition en histoire :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1000C	103	0370

► Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :

• **Composition en géographie :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1000C	103	0369

• **Composition en histoire :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1000C	103	0370

OPTION HISTOIRE

Commentaire de documents :

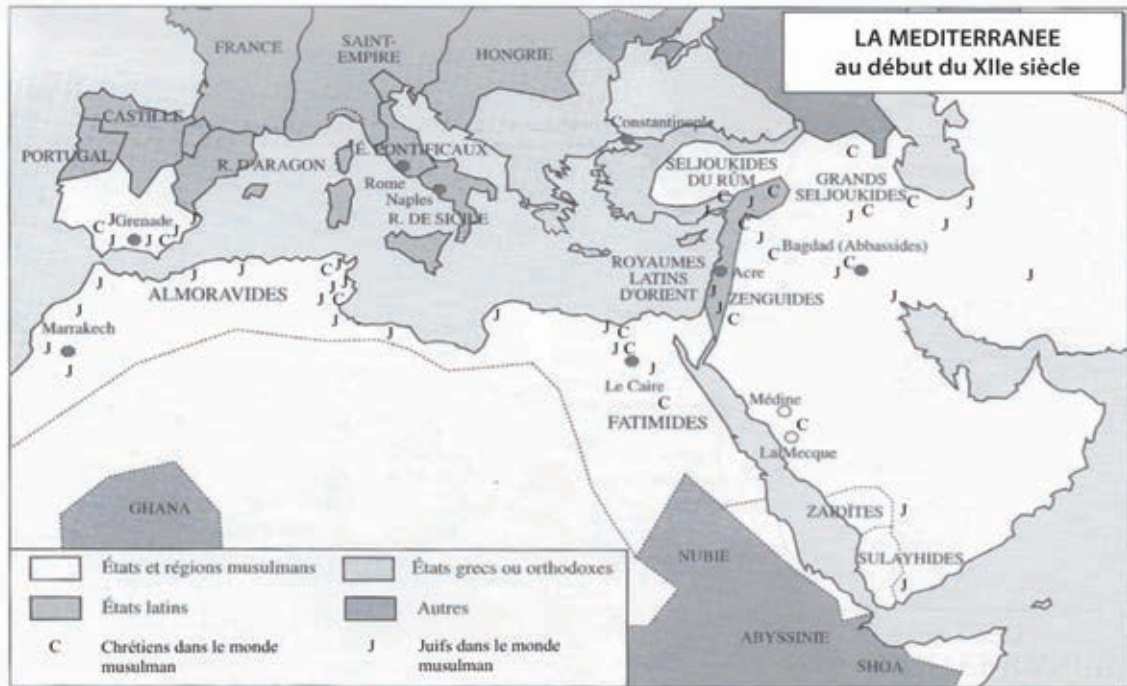
Pouvoirs et minorités en contacts dans l'espace méditerranéen, XI^e-XIII^e siècle

Liste des documents :

- Document 1. Pouvoirs et minorités en Méditerranée au début du XII^e siècle
- Document 2. Miniature tirée du *Livre des Jeux* composé pour Alphonse X entre 1251 et 1283
- Document 3. Les causes de la première croisade selon l'historien arabe Ibn al-Athîr (1160-1233)
- Document 4. Décret de Saladin accordé aux *dhimmî* d'Alep (vers 1183)
- Document 5. Requête du *nâdir* de la douane de Tunis au podestat de Pise au sujet d'un marchand juif tunisois
- Document 6. Chartes concernant la réorganisation du territoire de Murcie

*Les documents sont donnés dans un ordre aléatoire.
Le candidat les utilisera librement en fonction de ses propres choix.*

Document 1. Pouvoirs et minorités en Méditerranée au début du XII^e siècle



Source :

D'après C. Aillet, E. Tixier du Mesnil, É. Vallet (dirs.), *Gouverner en Islam X^e- XV^e s.*, Paris, Atlande, 2014, p. 17 et J.-C. Garcin et alii, *États, sociétés et cultures du monde musulman médiéval X^e-XV^e s.*, Tome 2, Paris, PUF, 2000, p. 120-121.

Document 2. Miniature tirée du *Livre des Jeux* composé pour Alphonse X entre 1251 et 1283



Source : Ms. Escorial T.I.6, f° 64 r.

Document 3. Les causes de la première croisade selon l'historien arabe Ibn al-Athîr (1160-1233)

« La première apparition de la puissance des Francs et leur première agression contre le territoire de l'Islam, dont ils conquièrent une partie, se produisit en l'an 478 (1085-1086) quand il s'emparèrent de la cité de Tolède et d'autres terres d'al-Andalus, comme nous l'avons déjà rapporté. Ensuite, en 484 (1091), ils attaquèrent et conquièrent l'île de Sicile et ils tournèrent leurs entreprises vers les côtes d'Ifrîqiya¹, où ils firent quelques conquêtes [...]. En 490 (1097) ils marchèrent contre la Syrie. [...] Leur roi Baudouin², parent du Franc Roger qui avait conquis la Sicile, réunit un grand nombre de Francs et fit dire à Roger :

- J'ai rassemblé une forte armée et je vais venir chez toi pour aller, en partant de tes bases, conquérir la côte d'Ifrîqiya et devenir ainsi ton voisin.

Roger réunit ses compagnons et les consulta sur cette proposition.

- Par l'Évangile, firent-ils, voilà une bonne chose, et pour eux et pour nous ; ainsi ces pays deviendront chrétiens !

Entendant cela, Roger, levant une jambe, fit un gros pet et leur dit :

- Par ma Foi, ceci vaut mieux que votre discours !

- Et pourquoi donc ?

- Parce que s'ils viennent ici, ils auront besoin d'un grand arroi³ et de navires pour les transporter en Ifrîqiya et même de troupes de renfort. De plus, s'ils tiennent à conquérir le pays, il sera pour eux mais ils prendront leur ravitaillement en Sicile et moi j'y perdrai l'argent que me rapporte chaque année la vente des récoltes ; si au contraire ils échouent, ils reviendront dans ce pays-ci et me feront bien des embarras. Tamîm⁴ dira que je l'ai trahi, que j'ai rompu notre traité, et les relations et les communications entre nous seront interrompues. Mais l'Ifrîqiya est toujours à notre portée et quand nous serons assez forts, nous la prendrons.

Il appela donc l'envoyé de Baudouin et lui dit :

- Si vous avez décidé de faire la guerre aux musulmans, le mieux serait de conquérir Jérusalem. Vous la libéreriez de leurs mains et vous en auriez la gloire. Mais pour l'Ifrîqiya, je suis lié à ces gens par des serments et des traités.

Et ainsi les Francs se préparèrent à marcher contre la Syrie. Selon une autre opinion, lorsque les Fatimides d'Égypte virent que la domination des Seljoukides s'était étendue à la Syrie et allait jusqu'à Gaza, si bien qu'aucune province ne s'étendait plus entre eux et l'Égypte, et qu'al-Atsiz (*général du sultan seljoukide Malîk Shâh*) avait même attaqué l'Égypte elle-même, ils prirent peur et demandèrent aux Francs de marcher sur la Syrie et d'établir un tampon entre eux et les musulmans. Dieu connaît la vérité ».

Source : Ibn al-Athîr, *Al-Kâmil fî l-ta'rikh* (*Somme des histoires*), Leyde, éd. Tornberg, 1853-1864, vol. X. p. 185-188, extrait traduit par F. Gabrieli, *Chroniques arabes des croisades*, Éditions Sindbad/Actes Sud, 1996, p. 25-27.

¹ Partie est de l'actuel Maghreb.

² *Bardawîl* : le nom, quasi générique sous la plume des historiens arabes dès lors qu'il est question des souverains de Jérusalem, désigne peut-être le futur Baudouin Ier, frère de Godefroy de Bouillon et premier roi de Jérusalem.

³ Équipement.

⁴ Tamîn b. al-Mu'izz, souverain d'Ifrîqiya.

Document 4. Décret de Saladin accordé aux *dhimmî* d'Alep (vers 1183)

« Quand nous avons ordonné que les *dhimmî* revêtissent les signes distinctifs qui les différencient dans leur apparence des musulmans, et que cela fut établi selon les exigences de la Loi divine manifeste et pure, il nous parvint qu'une bande d'irresponsables et de voyous s'étaient attaqués aux *dhimmî* en paroles et en actes détestables, restreignant ce que le pacte de *dhimma* conclu leur avait accordé concernant leurs moyens de subsistance et leur situation. Nous avons désapprouvé cela et nous nous devons d'interdire de dire ou de faire de telles choses. Nous ordonnons ce que conserve ce document et ce jugement, à savoir :

Garder et protéger les *dhimmî*, s'abstenir de leur nuire et de les harceler, ne pas leur causer de préjudice, ne pas leur intenter de mauvais procès et ne pas s'écarter à leur sujet du droit chemin, ne pas modifier la justice qui leur est garantie, ne pas troubler les bienfaits dont ils sont abreuvés, ne pas les attaquer en actes ou en paroles, qu'il ne leur soit pas donné d'entendre des paroles désagréables, préjudiciables ou injustes, afin qu'ils obtiennent les droits du contrat de *dhimma* selon son statut et sa justice et qu'ils aillent jusqu'au bout de ces droits dans ce qu'ils leur octroient de bienfaisance, que leur sang et leurs biens inviolables soient protégés, que les moyens de subsistance qui leur sont répartis soient abondants, que les activités qui leur sont garanties soient consolidées, que les intérêts qu'ils souhaitent défendre puissent être organisés et que les décrets de la Loi religieuse telle qu'elle est définie s'appliquent à eux. Celui qui contrevient à cet ordre suit en cela la voie des opposants [...]. Les émirs et autres gouverneurs doivent exécuter ce jugement, garantir ces *dhimmî* contre l'injustice et les protéger en toute situation ».

Source : Décret rédigé à Alep par le cadî al-Fâdil, chef de la chancellerie, traduit par A.M. Eddé dans A.M Eddé et F. Micheau *L'Orient au temps des croisades*, Paris, GF Flammarion, 2002, p. 344-345

Document 5. Requête du *nâdir* de la douane de Tunis au podestat de Pise au sujet d'un marchand juif tunisois.

« À l'attention du noble seigneur Ubaldo Visconti, podestat de Pise, qu'Allâh le guide sur la bonne voie [...], de la part de celui qui s'empresse de lui rendre service, 'Umar b. Abî Bakr al-Sâbûnî, paix sur vous [...].

Louanges à Allâh et le salut sur notre Prophète Muhammad et la bénédiction sur notre imâm infaillible le Mahdî et les califes bien guidés, gloire à notre calife et seigneur émîr des croyants Abû Muhammad 'Abd Allâh al-Ma'mûn⁵ [...]. Nous vous adressons cette lettre depuis la ville de Tunis, qu'Allâh la protège ; elle vous parviendra de la main de 'Umar Abî l-Jadd al-'Isrâîlî al-Tunisî, qu'Allâh lui accorde protection et succès. Ce dernier a une requête dans votre pays. En effet, il a vainement essayé de récupérer ses créances auprès d'Abidin l'Israélite et de son gendre Baytûna le christianisé, ainsi qu'auprès d'autres personnes. Notre souhait est que vous lui fassiez justice et l'aidiez à recouvrir son dû auprès de ses débiteurs. Bien qu'il soit détenteur de lettres de créances prouvant son bon droit, il n'a pas réussi à obtenir gain de cause. [...] J'espère qu'il trouvera auprès de vous protection et bienveillance car cette personne nous est chère [...]. Je souhaite que notre protégé bénéficie d'un juste traitement comme c'est le cas pour tous vos marchands ici [...].

Fait à Tunis le 20 *shawwal* de l'année 624 (3 octobre 1227) ».

⁵ Calife almohade.

Source : Amari, *Diplomi arabi*, L. n° XXVII, traduction J. Arbach, texte repris dans H. Bresc, B. Doumerc, A.-M. Eddé, P. Guichard, F. Micheau, Ch. Picard, Ph. Sénac, *La Méditerranée entre pays d'Islam et monde latin, (milieu Xe- milieu XIIIe s)*, Paris, Sedes, 2001, p. 90.

Document 6. Chartes concernant la réorganisation du territoire de Murcie

a) Charte du 5 juin 1266.

Don Alfonso par la grâce de Dieu, roi de Castille [...] à vous García Martínez, doyen de Carthagène, et à vous Orrigo Porcel, mon almojarife⁶ de Murcie, et à vous Guillem de Narbonne, et à vous Bernalt de Torreplana, et à vous Andreo Dodena, partiteurs de Murcie, salut et grâce. Je vous fais savoir que l'*alguazil*⁷ [...] des maures de Murcie m'a dit que les chrétiens qui entraient à Murcie leur faisaient beaucoup de mal, que certains d'entre eux les volaient et qu'ils ne pouvaient pas se protéger d'eux parce qu'il n'y a pas entre eux de mur qui les séparait et il me demanda la grâce de faire une séparation pour que les maures fussent mieux protégés et qu'il n'y eût pas entre eux et les chrétiens d'inimitié ni aucun conflit. Sur cela il a mon accord et je juge bon que tous les maures demeurent dans l'Arrixaca, parce que c'est un lieu séparé et qu'ils y seront plus en sécurité et mieux protégés, et que les chrétiens demeurent dans la ville de Murcie et que les propriétés soient réparties selon ce qu'il est dit dans cette charte. Sur cela j'envoie ma charte à l'honorable don Mahomad, roi de Murcie pour qu'il fasse en sorte que les maures se déplacent dans l'Arrixaca avec tous leurs biens, dans les 40 jours qui suivent la réception de la charte, et qu'il défende aux maures d'endommager les maisons qu'ils laissent dans la ville, d'enlever les portes, les serrures et les armoires des murs. J'ordonne aussi que les chrétiens abandonnent toutes les maisons qu'ils possèdent dans l'Arrixaca aux maures et j'ordonne que les maures fassent un nouveau mur au-delà du fossé qui sépare la médina de l'Arrixaca, et qu'ils bouchent ensuite toutes les portes du [vieux] mur entre la ville et l'Arrixaca [...] Pour les aider à construire ce nouveau mur et à boucher les portes du vieux mur, je leur donne la moitié de toutes les recettes affectées aux murailles pour toujours. Je donne aussi aux maures la moitié des propriétés du territoire et pour toujours. Je vous ordonne aussi une fois que les maures auront déménagé dans l'Arrixaca, au bout du délai indiqué, de partager toutes les maisons de la ville entre les colons chrétiens [...].

b) Charte du 18 mai 1267.

Sachent tous ceux qui verront ou entendront cette charte que nous, don Alfonso [...] pour faire grâce et bienfait aux colons chrétiens de Murcie, présents et à venir [...], leur donnons et octroyons que les chrétiens et les juifs de la ville et du territoire de Murcie [...] soient jugés par les juges de la ville, sauf si un juif est en procès avec un autre juif [...]⁸. J'ordonne qu'aucun juif de Murcie ne demeure parmi les chrétiens, mais qu'ils vivent tous dans leur juiverie à part de la porte d'Orihuela, à l'endroit que les répartiteurs leur attribueront sur notre ordre.

Source : *Colección de documentos para la historia del reino de Murcia, I, Documentos de Alfonso X el Sabio*, J. Torres Fontes (ed.), Murcie Academia Alfonso X el Sabio, 1963, doc XVIII et XXXI ; trad. D. Menjot, *Les Espagnes médiévales 409-1474*, Paris, Hachette, 1996, p. 162.

⁶ Trésorier.

⁷ Officier de justice

⁸ Auquel cas, le conflit est jugé devant un tribunal rabbinique.

OPTION GÉOGRAPHIE

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS :

LE TOURISME ET LES VILLES

Liste des documents :

Document 1 : « Une bannière anti-tourisme sur la plage de La Barceloneta lors d'une manifestation des habitants du quartier de La Barceloneta à Barcelone, le 12 août 2017 ». Photo issue de Josep Lago Agence France-Presse. Source : <https://www.ledevoir.com/monde/europe/505893/l-europe-est-traversee-par-un-rejet-du-tourisme-de-masse>

Document 2 : Le cinquième sommet mondial sur le tourisme urbain (2016). Source Internet de l'organisation mondiale du tourisme (UNWTO).

Document 3 : Le tourisme religieux : le cas de La Mecque (Arabie Saoudite). Source : F. Tétart, *La péninsule arabique, cœur géopolitique du Moyen-Orient*, Armand Colin, 2017

Document 4 : Tourisme en ville et intégration des marges. Source : extrait de l'article « En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques « informels » et leur connexion directe avec le système-monde : le cas de l'arrière-pays d'Essaouira au Maroc » de Mohamed Berriane et Sanaa Nakhli issu du site Internet <https://journals.openedition.org/mediterranee/>

Document 5 : Tourisme et mobilité urbaine à Taipei (Taïwan). Source : Flon Emilie, « De la mise en scène à la fiction touristique : la médiation du voyage urbain sur la ligne de métro Xinbeitou à Taipei », *Espaces et sociétés*, vol 151, n° 3, 2012, pp. 85-101

Document 6 : Le circuit urbain des « Big bus » sur l'exemple de Paris. Source : <https://www.etsionvisitaitparis.com/bus-touristique>

Document 7 : Tourisme événementiel et conséquences socio-spatiales : l'exemple de Rio de Janeiro (Brésil). Source : « Rio de Janeiro, métropole inégalitaire », carte publiée sur le site *Le Monde.fr*, le 25 juin 2013, disponible en ligne sur https://www.lemonde.fr/ameriques/infographie/2013/06/25/rio-de-janeiro-metropole-inegalitaire_3436168_3222.html

Document 1 : « Une bannière anti-tourisme sur la plage de La Barceloneta lors d'une manifestation des habitants du quartier de La Barceloneta à Barcelone, le 12 août 2017 ». Photo issue de Josep Lago Agence France-Presse. Source : <https://www.ledevoir.com/monde/europe/505893/l-europe-est-traversee-par-un-rejet-du-tourisme-de-masse>



NB : On peut lire : « *Nous ne voulons pas de touristes dans nos bâtiments ! Ceci n'est pas une station balnéaire.* »

Document 2 : Le cinquième sommet mondial sur le tourisme urbain (2016).
Source Internet de l'organisation mondiale du tourisme (UNWTO).



« THÈMES À TRAITER LORS DE CE SOMMET :

- Caractéristiques du tourisme urbain ; le positionnement du tourisme urbain sur le marché mondial : méthode quantitative et qualitative
- Développement durable et gestion efficace de destinations urbaines compétitives en tant que systèmes complexes et pluriels de phénomènes et de réseaux économiques, sociaux et environnementaux imbriqués entre eux : « la qualité globale de l'expérience vécue par le visiteur ».
- Organisation spatiale et rénovation des « villes touristiques » : « un tourisme culturel durable dans les villes comme un effet de catalyseur pour produire des revenus et dégager des pratiques novatrices en matière de conservation et de gestion du patrimoine ».
- L'innovation dans les produits touristiques de destinations urbaines
- La question du « savoir-être interculturel » : les visiteurs et la communauté ; les villes agréables et sympathiques
- L'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires »

Document 3 : Le tourisme religieux : le cas de La Mecque (Arabie Saoudite).

Source : F. Tétart, *La péninsule arabique, cœur géopolitique du Moyen-Orient*, Armand Colin, 2017

La Mecque entre tourisme religieux et spéculation

Selon le chercheur Juan Eduardo Campo, de l'université de Californie, l'Arabie saoudite a investi depuis les années 1950 plus de 100 milliards de dollars dans les infrastructures de La Mecque, dont de nombreux ensembles hôteliers et centres commerciaux, bien souvent au détriment du patrimoine historique. Selon l'Institute for Gulf Affairs basé à Washington, ce sont 95 % des bâtiments millénaires de La Mecque qui ont été rasés au cours des deux dernières décennies. La maison présumée (...) du premier calife Abou Bakr [a ainsi disparu pour laisser place] à un hôtel de luxe de la chaîne Hilton. La tour de l'horloge achevée en 2014, sorte de *Big Ben* version saoudienne haute de 601 m, est aujourd'hui la construction la plus emblématique de ces transformations. Elle s'insère dans un complexe comprenant sept gratte-ciel, édifiés à l'emplacement de la forteresse d'Ajyad remontant à l'époque ottomane (XVIII^e siècle), dont la destruction a d'ailleurs été condamnée par le ministre de la Culture turc.

Ce gigantisme, balayant le passé à coups de dynamites et de bulldozers, a également suscité bien des critiques envers la monarchie saoudienne, notamment car il dénature la sainteté de la ville et écrase par sa masse la sainte mosquée, le lieu le plus sacré de l'islam. Certains qualifient désormais la ville de "*Mecca-Hattan*", en référence à la skyline new-yorkaise, et comparent la tour et ses lumières à Las Vegas, la "*ville qui ne dort jamais*", et autrement qualifiée de cité "*de tous les péchés*" (...). Selon Rosie Bsheer, professeur d'histoire à Yale, ces aménagements contribuent même à une augmentation des inégalités de classe, où les plus fortunés peuvent se séparer de la foule et prier dans le luxe de leurs chambres d'hôtel ou locations de luxe, sans entrer en contact avec les autres pèlerins, abandonnant le principe de communion qu'est censé générer le hadj par l'abolition des frontières entre classes et peuples.

Les autorités saoudiennes justifient ces transformations par leur volonté de procurer un meilleur accueil des pèlerins et d'"*insérer la capitale de l'islam dans le XXI^e siècle*" en la transformant en "*ville mondiale, modèle de développement*". Mais derrière cet objectif fort louable se cachent des considérations tout simplement économiques (...), la dépense moyenne d'un pèlerin venu de l'étranger est de l'ordre de 4 100 euros et celle d'un pèlerin "national" de 1 200 euros. Sur l'année, le tourisme religieux a ainsi généré plus de 16 milliards d'euros de revenus, y compris grâce aux dépenses des pèlerins dans les Starbucks, Baskin Robins, Mcdonalds et autres boutiques Paris Hilton qui pullul

ent désormais dans les immenses centres commerciaux de la ville sainte.

Ces réaménagements urbains visent également à générer de nouveaux revenus locaux dans le cadre d'une récession mondiale, la monarchie saoudienne comptant sur la spéculation foncière comme mode de légitimation politique.

Document 4 : Tourisme en ville et intégration des marges. Source : extrait de l'article « En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques « informels » et leur connexion directe avec le système-monde : le cas de l'arrière-pays d'Essaouira au Maroc » de Mohamed Berriane et Sanaa Nakhli issu du site Internet <https://journals.openedition.org/mediterranee/>

Un peu partout au Maroc, dans le nord (Rif et pays jbala), le sud atlantique (arrière-pays d'Agadir), le Maroc pré-atlasique (oasis du Draa et du Tafilalet) ou encore dans l'Atlas (Moyen Atlas et Haut Atlas), des espaces touristiques se structurent en marge des stations actuelles ou futures ou des grandes villes touristiques(...). Or, Essaouira est devenue depuis peu une destination touristique à croissance rapide passant de 448 lits et 30 000 nuitées au début des années 1990 à 4 206 lits et 250 000 nuitées en 2010. Mais l'originalité du tourisme de la ville réside dans l'importance de l'hébergement autre que l'hôtellerie qui se retrouve dans l'arrière-pays immédiat et éloigné de la ville (...).

Ces structures d'hébergement se concentrent généralement dans l'arrière-pays immédiat d'Essaouira, à l'intérieur d'une zone en forme d'éventail joignant Sidi Kaouki au sud à Moulay Bouzerktoune au nord, en passant par Larbaa Ida ou Guerd au centre. La capacité augmente à proximité d'Essaouira, principal centre d'intérêt de la région, notamment au douar El Ghazoua qui concentre à lui seul plus d'un tiers de l'offre existante, suivi de douar Lamssassa avec 17%, puis Sidi Kaouki et Larbaa Ida Ou Guerd. Cette zone a été la première concernée par la demande spontanée apparue au cours des années 1990, mais la diffusion du phénomène vers l'intérieur se répand depuis 2003.

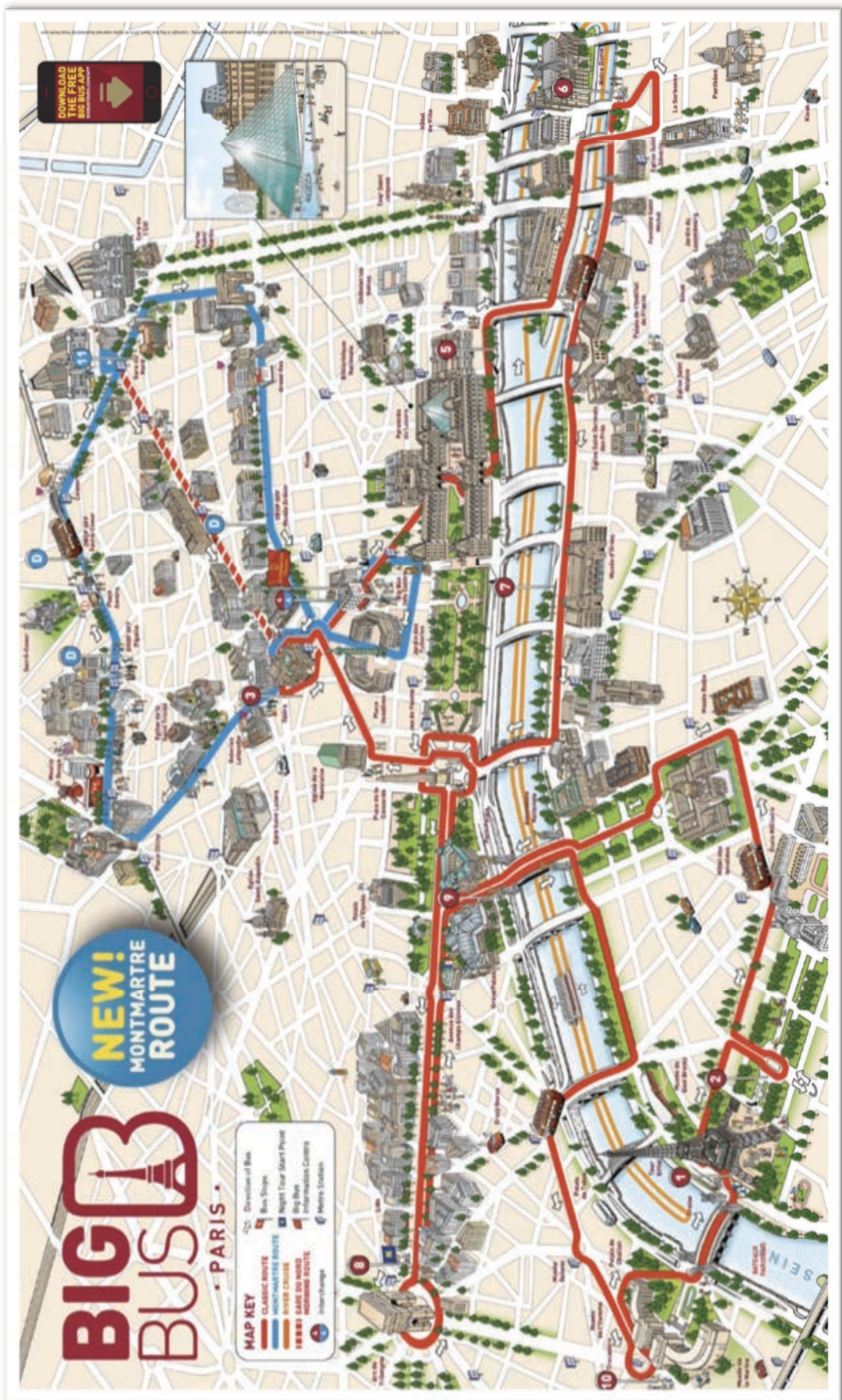
La structuration de ce territoire se fait également par les nombreux circuits conçus par des initiatives locales et qui complètent ceux des agences de voyages régionales de Marrakech ou d'Agadir. Pour la randonnée, ce sont des circuits à thèmes : circuit de l'arganier, de l'oasis, de l'aventure, des sources, etc. La richesse de cette offre alors que nous sommes au début d'un processus est remarquable. Comme la capacité d'hébergement, ces circuits se concentrent dans la zone centrale qui se déploie en forme d'éventail à partir d'Essaouira, avec là aussi quelques antennes vers le sud, le nord et l'intérieur.

NB : La ville d'Essaouira est située sur le littoral atlantique, entre Casablanca et Agadir. Un douar est actuellement une division administrative de base en Afrique du Nord.

Document 5 : L'intégration d'une stratégie touristique à la mobilité urbaine (Taipei, Taïwan). Source : Flon Emilie, « De la mise en scène à la fiction touristique : la médiation du voyage urbain sur la ligne de métro Xinbeitou à Taipei », *Espaces et sociétés*, vol 151, n°3, 2012, pp 85-101

En octobre 2009 de nouvelles rames de métro sont inaugurées sur la ligne 7 du métro de Taipei. Leur particularité tient à leur aménagement intérieur et à l'aspect extérieur des trains : la Taipei Rapid Transit Corporation a été commissionnée par le département d'Information et du Tourisme de la ville de Taipei pour rénover les stations et les rames de la ligne afin de développer l'industrie touristique du quartier de Beitou. La totalité des trains ont été aménagés sur cette ligne 7, une petite branche de la plus ancienne ligne de la ville : la ligne 7 ne comporte en effet que deux stations, Beitou (qui la relie à la ligne de Danshui) et Xinbeitou son terminus. La commande de la municipalité pour cet aménagement était de développer « le concept de laisser derrière soi les désagréments et l'activité frénétique de la ville » pour « s'échapper vers le pays des fleurs de pêcheurs » : il s'agit de créer une ambiance propice à la rêverie touristique sur la ligne de métro qui se dirige vers le quartier historique des sources d'eau chaude. Cette offre d'expérience dans l'espace des rames tend à modifier le statut du métro dans la mobilité urbaine et touristique (...). Le dispositif de la ligne Xinbeitou est pleinement dans la logique du « réenchantement » qui concerne aujourd'hui les espaces publics (Garnier, 2008), les parcs d'attraction et les musées (Chaumier, 2005 ; Puhl et Mencarelli, 2010), et les espaces marchands (Évrard et Bénavent, 2002) : on cherche à offrir de la magie, du fantastique, par des aménagements qui s'appuient souvent sur des scénographies mobilisant l'expérience sensible. Les situations de communication portées par le réenchantement sont en effet étroitement liées à « la quête d'expérience et la valorisation du moment au sein de l'expérience sensible. Celle-ci doit être vécue, par immersion dans un espace, une ambiance, un imaginaire de consommation, comme un moment de parenthèse « enchantée » » (Boutaud, 2007 : 149).

Document 6 : Le circuit urbain des « Big bus » sur l'exemple de Paris. Source :



Document 7 : Tourisme événementiel et conséquences socio-spatiales : l'exemple de Rio de Janeiro (Brésil). Source : « Rio de Janeiro, métropole inégalitaire », carte publiée sur le site *Le Monde.fr*, le 25 juin 2013, disponible en ligne sur https://www.lemonde.fr/ameriques/infographie/2013/06/25/rio-de-janeiro-metropole-inegalitaire_3436168_3222.html

